

Article 1 : Thème

Le Réseau Com'MonLy reconduit pour une 2^{ème} édition son concours de photographies patrimoine avec le thème des portes et enseignes à l'occasion des Journées Européennes du patrimoine prévues les 21 et 22 septembre 2024.

Les photographies admises doivent nécessairement représenter une porte ou une enseigne (*critères définis dans l'article 4*) et située sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (Aveize, Brullioles, Brussieu, Chambost-Longessaigne, Châtelus, Chevières, Coise, Duerne, Grammond, Grézieu-le-Marché, Haute-Rivoire, La Chapelle-sur-Coise, Larajasse, Les Halles, Longessaigne, Maringes, Meys, Montromant, Montrottier, Pomeys, Saint-Clément-les Places, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Genis l'Argentière, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Martin-en-Haut, Saint-Symphorien-sur-Coise, Sainte-Catherine, Sainte-Foy-l'Argentière, Souzy, Villechenève, Viricelles et Virigneux) ou sur les communes de Courzieu et d'Yzeron.

L'objectif de ce concours-photo est de mettre à l'honneur le patrimoine local sur la base d'un système participatif afin de le rendre accessible au plus grand nombre. Il participe en outre à la (re)découverte du territoire par ses habitants.

Siège administratif du Réseau Com'Monly : 790, allée de Pluvy - 69590 Pomeys

Téléphone : 06 58 31 90 46

Courriel : bibliotheques@cc-mdl.fr

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet : **commonly.bibenligne.fr**

Article 2 : Conditions d'inscription

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs, y compris les enfants à partir de 8 ans. Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à l'une des 30 bibliothèques du Réseau Com'Monly pour participer.

Ce concours est interdit aux photographes professionnels et aux membres du jury.

Pour les personnes mineures, une autorisation parentale est nécessaire (*annexe p. 6*).

Deux catégories sont ouvertes :

- Enfants jusqu'à 14 ans
- Adultes à partir de 15 ans

Article 3 : Dates du concours

Le concours se déroule du jeudi 1er août au lundi 30 septembre 2024 inclus.

- Date du début du concours : jeudi 1er août
- Date limite de dépôt des photographies : lundi 30 septembre à minuit
- Délibérations du jury : mardi 15 octobre
- Vernissage de l'exposition des clichés et remise des Prix : début novembre

Article 4 : Modalités de participation

- Précision sur les sujets du concours :

Les clichés doivent représenter une porte ou une enseigne (signe constitué par un emblème, une inscription ou un objet symbolique permettant de signaler l'établissement de commerce, d'artisanat ou industriel à l'attention du public) pouvant être qualifié de patrimoine avec les éléments listés ci-dessous, lesquels seront pris en compte lors des délibérations du jury :

- Particularités décoratives : travail du bois, ferronnerie, moulures, sculptures, bas-relief, blasons, armoiries, etc.
- Accessoires : poignées, heurtoirs, clous, charnières, linteau, piédroits, etc.
- Couleurs, teintes, patines particulières, formes atypiques, etc.
- Tout style : art roman ou gothique, renaissance, art nouveau, industriel, etc.
- Patrimoine issu d'un monument public ou privé
- Patrimoine fonctionnel ou désuet/abandonné voire caché

- Nombre de photos :

2 photos maximum admises par personne, numérotées par ordre de préférence par le concurrent. Le Réseau se réserve le droit de réduire à 1 le nombre de photo par personne en fonction du nombre de participants au concours. Aucun signe permettant d'identifier les concurrents ne devra apparaître sur les clichés.

La date de prise du cliché peut être antérieure au concours.

- Support :

La photographie doit être envoyée uniquement sous forme numérique à l'adresse mail ci-dessous : **bibliotheques@cc-mdl.fr**

avant le 30 septembre minuit accompagnée du bulletin d'inscription et d'une autorisation parentale quand cela est nécessaire.

- Format de la photographie :

Format jpeg ou pdf.

Taille minimum du fichier numérique 300 dpi.

La photographie devra être légendée comme suit :

NOM prénom – commune – nom du patrimoine - Numéro (exemple : DUPONT Pascal – Meys – lavoir -1.jpeg)

- Seront considérés notamment comme invalidant à la participation :
 - les inscriptions incomplètes,
 - les envois hors période de validité du concours,
 - les photographies n'ayant pas été prises dans les départements du Rhône et de la Loire, dans les communes citées à l'article 1,
 - les photographies n'ayant pas de rapport avec l'objet du concours.
- En s'inscrivant à ce concours, les participants s'engagent à ce que le contenu de ses œuvres respecte l'ensemble des législations en vigueur et, plus particulièrement, qu'elles :

- respectent l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs,
- respectent les droits de propriété intellectuelle des tiers,
- ne portent pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers,
- ne contiennent pas de propos dénigrants ou diffamatoires,
- ne fassent pas apparaître de marques commerciales ou d'enseignes.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

Article 5 : Garanties et droits

Chaque participant déclare être l'auteur des photographies présentées, celles-ci sont originales et inédites. Il doit être dépositaire des droits liés à l'image et garantir détenir les droits d'exploitation. Le Réseau Com'Monly ne pourra être tenu responsable en cas de litige concernant les droits d'auteur. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation. Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent : la participation au concours implique qu'ils détiennent toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la diffusion de ces images (individus majeurs ou mineurs, lieux privés, etc.).

Si des personnes ou des biens sont reconnaissables sur les photographies, leurs auteurs devront obtenir les autorisations nécessaires de la part des personnes concernées. Les concurrents devront s'assurer de leur accord en matière d'exposition et de diffusion des clichés.

En cas de litige, la responsabilité du participant sera seule engagée.

Article 6 : Critères de sélection

Les photographies réceptionnées seront soumises à l'appréciation du jury composé exclusivement des salariés et bénévoles des bibliothèques du Réseau, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis. Le jury désignera le gagnant dans chaque catégorie, adulte et enfant.

Les candidats seront évalués sur les critères énumérés ci-dessous :

- la pertinence de la photographie par rapport au sujet du concours (*notamment sur la base des critères définis à l'article 4*),
- l'originalité de la photographie,
- la qualité de la photographie : cadrage, composition, lumière et couleurs, esthétique.

Les lauréats seront informés par e-mail et/ou par téléphone. Si les informations communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de sa sélection, il perdra la qualité de «Lauréat» et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Article 7 : Récompense des lauréats

Les deux gagnants dans leur catégorie respective recevront chacun un bon d'achat d'une valeur de 50euros à dépenser dans les librairies partenaires : *Mots et Merveilles* à Sainte-Foy-l'Argentière et *Le Sens des Mots* à Saint-Symphorien-sur-Coise. La remise des lots aura lieu en bibliothèque.

Les identités des lauréats du Concours ou leurs pseudonymes seront publiés sur les supports de communication du Réseau Com'Monly.

Article 8 : Utilisation des photographies

Toutes les photos collectées et issues de ce présent concours, seront présentées dans le cadre d'une exposition itinérante dans les bibliothèques du Réseau ainsi que sur le site internet du Réseau sous forme de catalogue et article numérique sans limitation de temps.

Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation envisagées (publication, exposition, support de communication). Le Réseau Com'Monly pourra utiliser à son gré tous les clichés qu'il aura réceptionnés pour le concours et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Le Réseau Com'Monly s'engage à faire apparaître le nom du photographe pour chaque cliché utilisé. Si les participants souhaitent que leur identité ne figure pas sur ces supports, ils devront faire parvenir une demande expresse lors de l'envoi de leur candidature et pourront alors proposer un pseudonyme.

Article 10 : Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Le simple fait de concourir implique l'acceptation de la décision du jury.

Article 11 : Cas de force majeure

Dans l'hypothèse d'un cas de force majeure, le Réseau des bibliothèques Com'Monly se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

CONCOURS-PHOTO PATRIMOINE
« PORTES & ENSEIGNES DES MONTS DU LYONNAIS » 2024
BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM :
PRENOM :
Date de Naissance :OU âge.....
Adresse.....
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :
Identité utilisée pour l'exposition (pseudo ou anonyme ou prénom nom) :

PHOTOS, par ordre de préférence :
Merci de compléter les indications ci-dessous par photographie. Ces légendes figureront sous les photographies lors de leur exposition dans les bibliothèques du Réseau.

PHOTO n°1 :
Titre du cliché /Nom du patrimoine :
.....
Commune de localisation (précisez si lieu-dit, rue, quartier) :
.....
Date de la photographie :
Pourquoi le choix de ce patrimoine (impressions, circonstances, etc.) - facultatif ?
.....
.....
.....

PHOTO n°2 :
Titre du cliché /Nom du patrimoine :
.....
Commune de localisation (précisez si lieu-dit, rue, quartier) :
.....
Date de la photographie :
Pourquoi le choix de ce patrimoine (impressions, circonstances, etc.) - facultatif ?
.....
.....
.....

En m'inscrivant à ce concours, j'accepte l'ensemble des conditions énoncées dans le règlement.



Vos données sont destinées au Réseau des bibliothèques Com'Monly afin de gérer votre inscription à ce concours et de vous informer des prochaines manifestations similaires organisées ultérieurement. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre service culture à l'adresse mail suivante : bibliotheques@cc-mdl.fr.

CONCOURS-PHOTO PATRIMOINE
« PORTES & ENSEIGNES DES MONTS DU LYONNAIS » 2024
AUTORISATION PARENTALE
(participants mineurs uniquement)

Je soussigné(e) M. ou Mme.....
domicilié(e).....
autorise mon fils, ma fille.....
né(e) leOU âge.....à participer au concours de photographies organisé par le
Réseau des bibliothèques Com'Monly et accepte les conditions énoncées au règlement du concours.

Fait à

Le

Signature



Vos données sont destinées au Réseau des bibliothèques Com'Monly afin de gérer votre inscription à ce concours et de vous informer des prochaines manifestations similaires organisées ultérieurement. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre service culture à l'adresse mail suivante : bibliotheques@cc-mdl.fr.